

France – Conseil de l'UE des ministres de la démographie

Problématique : Comment gérer le vieillissement des populations au sein de l'UE ?

La France, un des membres fondateurs de l'Union européenne, se déclare pleinement engagée dans la construction d'une Europe solidaire face aux défis démographiques actuels. Le vieillissement de la population se trouve être un enjeu majeur qui touche tous les États membres, avec des répercussions sur l'économie, le marché du travail et les systèmes de protection sociale. Ce phénomène, associé à une baisse de la natalité et un exode des travailleurs qualifiés dans certaines régions, requiert des réponses coordonnées et adaptées aux réalités nationales et européennes.

La transition démographique en Europe se traduit par un allongement de l'espérance de vie et une diminution de la population active. Entre 2000 et 2020, la part des personnes âgées d'au moins 65 ans est passée de 15,8 % à 20,5 % d'après l'INSEE. En effet, actuellement, en France, la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans ne cesse de croître, ce qui exerce une pression accrue sur le système de retraite, les infrastructures de santé et les dépenses publiques. Par ailleurs, le vieillissement de la population impacte l'attractivité économique du pays et l'équilibre entre les générations, menaçant la stabilité des modèles sociaux européens.

L'immigration peut être une solution partielle, mais elle nécessite en revanche une gestion optimale et une politique d'intégration conséquente et fructueuse. D'autre part, en 2024, 663 000 bébés sont nés en France, soit une diminution de 2,2 % par rapport à 2023 et de 21,5 % par rapport à 2010, année du dernier pic des naissances d'après l'INSEE. Le vieillissement exige alors des solutions concertées et ajustées aux spécificités nationales et européennes. De même, le développement de politiques favorisant la natalité et l'emploi des seniors doit être renforcé afin de maintenir un équilibre démographique et économique.

La France reconnaît la nécessité d'une action commune à l'échelle européenne pour faire face au vieillissement de la population et soutient les initiatives de l'UE en matière de démographie. Elle adhère notamment à la boîte à outils démographique proposée par la Commission européenne, qui vise d'abord à soutenir la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale afin d'encourager la natalité dans les populations européennes, mais également à faciliter l'accès au marché du travail pour les nouvelles générations qui sont les actifs des européens de demain et à encourager le maintien en activité des seniors par des dispositifs jugés flexibles tout en gérant de façon meilleure les flux migratoires pour répondre aux besoins du monde professionnel tout en garantissant une intégration efficace à celui-ci.

La République Française a mis en place différentes actions et solutions pour gérer de manière idéale le vieillissement au sein de sa population. Le pays a récemment prolongé l'âge de départ à la retraite afin d'assurer la viabilité du système par répartition. Des mesures comme l'allocation de naissance, le congé parental et les aides à la garde d'enfants visent à favoriser une augmentation du taux de natalité. Des incitations à l'emploi après 60 ans et des dispositifs de retraite progressive permettent également d'alléger la pression sur les finances publiques. Afin de lutter contre un exode des talents conséquent, des initiatives de développement économique régionales et des incitations fiscales au retour des expatriés sont mises en place.

La France considère que la gestion du vieillissement de la population doit être une priorité européenne. Une coopération renforcée entre les États membres, associée à des politiques nationales adaptées, est essentielle pour garantir la stabilité sociale et économique de l'ensemble de l'Union européenne. Notre pays se positionne en faveur d'une Europe proactive et solidaire face aux défis démographiques, tout en défendant un modèle de croissance inclusif et durable en vigueur dans les sociétés.